

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération du Conseil d'Administration

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Séance ordinaire du 06 Décembre 2023

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE RIORGES

LE PRESIDENT CERTIFIE

2023.38

OBJET :

1. Que la convocation de tous les membres du Conseil d'Administration en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 08 Décembre 2023 et qu'il n'a pas été présenté d'observations ;

2. Que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

DECISION MODIFICATIVE N°3
2023

Monsieur Jean-Luc CHERVIN
Madame Isabelle BERTHELOT
Madame Christiane PERROTON
Madame Catherine REMY-MENU
Madame Michelle BOUCHET
Madame Andrée RICCETTI
Madame Chantal LACOUR
Monsieur Gilles CONVERT

Madame Suzanne KELLER
Madame Annie FASSOLETTE
Monsieur Daniel BARRET
Madame Martine SCHMÜCK
Madame Rolande VAGINAY
Monsieur Cédric SCHÜNEMANN

Absents avec excuses :
Monsieur Guy MARTIN



Secrétaire élu pour la durée de la session : Madame Géraldine BARRAS

Vu

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles.

NOMS DES MANDATS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Conseil d'Administration a donné acte de ce dépôt.

**BUDGET GENERAL DU CCAS
 APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Lors de l'élaboration du budget primitif, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Malgré la précision dont font preuve les prévisions, il peut arriver que certains événements rendent nécessaires des modifications.

A cette fin, les autorités locales ont la faculté d'adopter des décisions modificatives qui prennent la forme de délibérations de l'assemblée locale autorisant l'exécutif à effectuer des opérations complémentaires, soit de recettes, soit de dépenses.

En pratique, des décisions modificatives peuvent intervenir après l'adoption du budget primitif, voire après celle du budget supplémentaire.

Il est proposé au conseil d'administration, de procéder aux modifications suivantes pour faire face aux besoins :

Nature	Code fonctionnel	Montant
Dépenses de fonctionnement		
60623 - Alimentation	424 - Personnes en difficultés	- 1 310,00
62268 - Autres honoraires	4238 - Autres actions en faveur des personnes âgées	450,00
6232 - Fêtes et cérémonies	4238 - Autres actions en faveur des personnes âgées	1 430,00
627 - Services bancaires et assimilés	4238 - Autres actions en faveur des personnes âgées	230,00
63512 - Taxes foncières	4238 - Autres actions en faveur des personnes âgées	- 800,00
Total chapitre 011 Charges à caractère général		
65111 - Famille et enfance	4212 Aides à la famille	- 2 000,00
65111 - Famille et enfance	424 Personnes en difficultés	5 000,00
65113 - Secours d'urgence	4238 - Autres actions en faveur des personnes âgées	- 2 000,00
65888 - Autres	4238 - Autres actions en faveur des personnes âgées	- 800,00
65888 - Autres	424 - Personnes en difficultés	- 3 700,00
Total chapitre 65 Autres charges de gestion		
		- 3 600,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		
		- 3 600,00
6811 - Dotation aux amortissements	01 - Opérations non ventilables	3 500,00
Total du chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		
		3 500,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		
		3 600,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
		-
Recettes de fonctionnement		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
		-
Dépenses d'investissement		
1641 - Emprunts en euros	4238 - Autres actions en faveur des personnes âgées	- 100,00
Total chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées		
		- 100,00
21848 - Autres matériels bureau	4238 - Autres actions en faveur des personnes âgées	- 5 800,00
2188 - Autres	4238 - Autres actions en faveur des personnes âgées	9 400,00
Total chapitre 21 Immobilisations corporelles		
		3 600,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
		3 600,00
Recettes d'investissement		
281321 - Amortissement immeubles rapport	01 - Opérations non ventilables	3 500,00
Total chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		
		3 500,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		
		3 600,00

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
RIORGES, le 11 décembre 2023

Jean-Luc CHERVIN
Président du C.C.A.S.



[Handwritten signature of Jean-Luc Chervin]

